

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/10/2011  
Réception par le Prefet : 19/10/2011  
Publication : 25/10/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-10-6-6

Séance du mardi 18 octobre 2011

### **LUTTE CONTRE LES INONDATIONS A BOLLWILLER, FELDKIRCH, PULVERSHEIM ET UNGERSHEIM AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le Code Forestier, notamment les articles L 311-1, L 312-1 et R 311-1-3°,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier de demande de défrichement pour le projet de lutte contre les inondations à BOLLWILLER, FELDKIRCH, PULVERSHEIM et UNGERSHEIM pour une superficie de 40 258 m<sup>2</sup> ;
- autorise le Président à déposer cette demande d'autorisation de défrichement auprès de la Préfecture.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions